



Arrêt maladie avec maintien de salaire : problème fiche de paie ?

Par **Luana2000**, le **13/03/2019** à **23:01**

Bonjour à vous,

J'ai besoin de vos lumières, je travaille dans le privé et j'ai été en arrêt maladie 7 jours pour la 1ère fois. L'entreprise nous rémunère en intégralité lors de notre 1er arrêt maladie donc pas de jours de carence.

Sauf que sur ma fiche de paie, je n'y comprends rien ! Ils m'ont mis dans la première partie de la fiche de paie « retenue IJSS maladie : - 236,28 et je retrouve ce montant dans la partie « rémunération brute » avec pour libellé « paiement IJSS maladie » base – 236,28 ; taux -0.933 et gain 220,45.

Quelqu'un peut m'éclairer ?

Merci.